



Publiez Ce  Que Vous Payez **Niger**
TRANSPARENCE

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 43 - JUIN 2015

RACHAT DE LA SML

La patate chaude de la Sopamin



PARTENARIAT ETAT DU NIGER/AREVA

Un an après l'annonce de leur signature prochaine, où sont les contrats d'Areva ?

EXPORTATION DU BRUT

Où en sommes-nous dans la réalisation du projet ?

BUDGET PARTICIPATIF

La commune urbaine de Kollo emprunte la voie

Une cérémonie de lancement officiel des activités rentrant dans le cadre du renforcement de capacités des élus locaux et acteurs de la société civile de la commune de Kollo sur la mise en œuvre du budget participatif s'est déroulée le vendredi 08 mai 2015 dans la localité. L'initiative est du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB), en collaboration avec SWISSAID et elle vise à vulgariser les outils du budget participatif, pour une meilleure gouvernance locale dans cette localité. Ouvrant les travaux de



UNE VUE DES PARTICIPANTS À LA FORMATION



LE FORMATEUR (AU FOND) DISPENSANT LES MODULES

l'atelier, la vice-coordinatrice du ROTAB, Ousmane Naomi Binta Stansly, a souligné toute l'importance que revêt ce type de budget dans la gestion des collectivités territoriales et l'amélioration des conditions de vie des populations. " C'est un budget qui est, en effet, ouvert à tous et qui prend en compte l'apport de la population en terme de besoins", a-t-elle déclaré. Avant d'ajouter : "Dans le temps, il y a eu des investissements que la population n'a pas demandés et qui n'ont servi à rien, parce qu'ils ne répondent pas aux besoins de la population. Car, si vous demandez quelque chose et vous contribuez pour que sa réalisation soit une réalité, vous al-

lez en prendre soin". Cette initiative a été vivement saluée par le maire de Kollo, animé d'une ferme conviction que cette nouvelle politique de gouvernance locale per-

mettra également d'améliorer les recettes de la commune, compte tenu de l'intérêt et l'engouement qu'elle suscite. "L'intérêt du budget participatif, c'est vraiment de voir tous les gens de la commune contribuer à leur propre développement, en associant nos partenaires", a dit Mme Salamatou Souley, une élue locale. Le vœu de tous les participants à la rencontre est que d'ici 2016, la commune urbaine de Kollo rejoigne les autres communes qui sont déjà dans l'initiative du budget participatif dans les régions de Tillabéry, Diffa, Zinder et Agadez où le ROTAB et ses partenaires interviennent depuis quelques années.

Michel Dédji, TV Laabari



LA TABLE DE SÉANCE À L'OUVERTURE DES TRAVAUX

RACHAT DE LA SML

La patate chaude de la Sopamin

"En réponse à votre lettre ci-dessus référencée (N/Réf/N° 012/FK/2015), j'ai l'honneur de vous faire connaître que ma requête d'audit de la SML est une exigence de transparence à laquelle je ne peux me soustraire en ma qualité de directeur général entrant ; du reste, cela est de règle et quoi de plus normal que de mettre à la disposition de la nouvelle direction cet outil pédagogique qu'est l'audit lui permettant de partir sur de nouvelles bases et de mener à bien ses fonctions ".

C'est en ces termes que le nouveau directeur général de la Société des mines du Liptako (SML) débuta sa lettre adressée au ministre des Mines pour marquer sa désapprobation vis-à-vis de sa décision d'opposition à l'audit de la société au motif qu'un audit a déjà été réalisée dans le cadre du processus de sa privatisation. Une décision dont il dit être surpris parce que le ministre l'a personnellement instruit, lors d'une audience juste après sa nomination à la tête de la société, de faire l'état de lieux de la SML.

Il se trouve malheureusement, selon le directeur, qu'aucune copie du fameux audit dont a parlé le ministre n'est disponible au niveau de la SML et même avec les administrateurs de la société. Et les audits réalisés par les candidats à la reprise de la société restent leur propriété, donc non accessibles à des tiers. "Je persiste donc à croire que cette initiative de réaliser un audit de la société est de ma responsabilité et ne remet nullement en cause ni vos attributions en tant que ministre de tutelle ni celles des administrateurs", a clarifié Abdelkader Cissé, exprimant sa surprise et son indignation vis-à-vis des propos discourtois accompagnés de menaces de sanction formulés par le ministre à son encontre. Si le directeur Cissé tient fermement à la réalisation de l'audit de la SML, c'est parce que tout simplement des sorties importantes non justifiées de fonds ont été effectuées sur les comptes de la société avant qu'il ne prenne fonction.

Sorties douteuses de fonds

Le patron de la SML signale une



LA PORTE PRINCIPALE D'ENTRÉE À LA SML

sortie de 1.931. 919.101 francs CFA au profit de la SOPAMIN (Société du patrimoine des mines) alors que l'avance consentie à la SML se chiffre à 1.159.301.441 francs ; une autre sortie de 415.984.455 francs au profit d'une notaire et une autre de 172.550.000 francs au profit d'un avocat.

Par rapport à l'acquisition des actions de SEMAFO par la SOPAMIN, les choses ne sont pas du tout claires aussi. La

SOPAMIN aurait dit avoir acquis lesdites actions à la somme de 1.307.834.234 francs alors que la valeur des actions, telle que formulée par SEMAFO dans son appel, était fixée à 598.125.479 francs.

Le directeur de la SML a également mentionné une reconnaissance à SEMAFO d'une redevance de 1,2% sur tout l'or produit à l'usine de traitement de Samira jusqu'à un maximum de 12 millions de dollars US, signalant l'inscription de cette redevance dans les livres de la société comme devant être payées par la SML.

Ce n'est pas tout. Il a dit aussi avoir été saisi d'une correspondance de la direction générale de la SOPAMIN l'informant que les dépenses effectuées par la SOPAMIN au titre d'avance à la SML est de 2.034.006.127 francs, une somme que la comptabilité de la SML n'est pas en mesure de vérifier par manque de supports. Plus troublant encore, il signale la réception d'une première correspondance comportant la somme de 2.267.610.222 francs comme dépenses effectuées par la SOPAMIN au profit de la SML. Ces contradictions a suscité chez lui cette interrogation : comment la SOPAMIN peut-elle prétendre avoir supporté l'achat des actions de la SEMAFO alors même qu'elle envoie un débours de 2.034.006.127 francs ? A tout ceci viennent s'ajouter d'autres dépenses effectuées au nom de la SML dont la pertinence reste à prouver comme les missions au Niger et à l'étranger qui ont englouti 129 millions de francs, des pres-

Suite page 4

RACHAT DE LA SML

La patate chaude de la Sompamin

Suite de la page 3

tations (audit, avocats : 112 millions) l'assistance d'avocat à l'extérieur (304 millions), l'assistance et conseils (12 millions) Due diligence-SKR (77,5 millions). Devant cette situation, la diligence d'un audit apparaît impérieuse pour le directeur surtout que la transaction proprement dite avec SEMAFO n'a coûté que 600 millions de francs environ, selon lui.

Estimations douteuses des réserves

Abdelkader Cissé a émis aussi des doutes sur sincérité des bilans de la société concernant les exercices 2011-2012 qui s'établissent respectivement à 8,7 milliards de résultats bénéficiaires en 2011 et 10 milliards en 2012 contre -11,5 milliards de perte en 2013.

Devant le gap important entre les deux premiers résultats et celui enregistré avec la reprise de la société par la SOPAMIN, il a demandé une vérification de l'exactitude des résultats. Enfin, une troisième préoccupation soulevée par Cissé dans sa correspondance sur les réserves minières qui nécessitent une évaluation d'après lui. Et pour cause : les réserves prouvées sont chiffrées à 3.840.600 tonnes à 1,38g/t soit 5,3 tonnes d'or métal alors que les réserves probables sont estimées à 2.661.400 tonnes à 1,10 g/t soit 2,9 tonnes d'or métal. Sur la base de ces estimations, il juge importante l'évaluation parce que tout simplement la teneur moyenne traitée en 2013 est en deçà des taux avancés dans les estimations. Elle n'est que de 1,01 g/t, bien inférieure à celle de 2012 (1,66 g/t)



UNE VUE DES INSTALLATIONS DE LA SML

et de 2011 (1,29 g/t). Voici les raisons objectives pour lesquelles le directeur général de la SML souhaite l'audit contre lequel s'oppose malheureusement le ministre d'Etat des Mines, soutenu dans sa démarche incompréhensible par le directeur général de la SOPAMIN qui a été ampliatrice de la correspondance. En réaction à ladite correspondance, ce dernier saisit d'ailleurs à son tour le ministre d'Etat des Mines pour charger le directeur général de la SML "de profonde méconnaissance de l'historique de la SML S.A et du processus ayant conduit l'Etat à racheter la totalité des actions détenues par la SEMAFO en 2013" et prétendre "corriger les contre-vérités manifestes contenues dans l'écrit".

Après avoir brossé les conditions dans lesquelles la société, en situation de faillite, a pu être rachetée et sauvée par l'Etat, le directeur général de la SOPAMIN a cru devoir apporter des éléments de réponses aux interrogations soulevées dans sa correspondance

par le directeur de la SML. Il a parlé d'un audit qui a été réalisé et qui serait disponible, il a parlé des fonds engagés par la SOPAMIN pour permettre à la SML de reprendre ses activités et il a aussi parlé des démarches en cours pour la recherche d'un partenaire stratégique, l'Etat n'ayant pas vocation à exploiter lui-même la mine. Cependant, les explications qu'il a fournies ne suffisent pas pour justifier l'abandon de l'audit.

Les soucis exprimés par le directeur général de la SML sont légitimes, ils procèdent d'une volonté de transparence dans la gestion de la ressource minière, qui appartient à tous les Nigériens. Si le ministre d'Etat et le directeur général de la SOPAMIN ne se reprochent rien par rapport aux sorties de fonds non justifiées exposées par celui de la SML dans sa correspondance, pourquoi s'opposent-ils de manière obstinée à l'audit ? Il y a assurément anguille sous roche, mais tôt ou tard, la vérité finira par se savoir.

O. Seyni

CONSTRUCTION DU MONUMENT DE LA PLACE DE LA CONCERTATION

Un "détournement" de fonds issu des industries extractives

Tous les moyens sont apparemment bons pour les animateurs de la 7e République pour dilapider les revenus tirés de l'exploitation de nos ressources naturelles. En témoigne la construction en cours d'un monument à la Place de la concertation, sur financement de la Société du patrimoine des mines du Niger (Sopamine).

Le coût de l'infrastructure, qui entre, justifie-t-on, dans le cadre du projet Niamy Nyala se chiffre à quelque

400 millions de francs CFA. Effarant. Pour un pays classé dernier en termes d'indice de développement humain (IDH) et cycliquement confronté à des sécheresses, pour un pays qui n'arrive pas encore à garantir à tous ses filles et fils l'accès à l'éducation et aux soins de santé, nous voyons mal comment on peut injecter 450 millions de francs provenant certainement des industries extractives dans la construction d'un monument d'embellissement de la ville. Cette somme aurait pu servir à régler des problèmes sociaux plus cruciaux, mais cela ne semble pas être la priorité des autorités de la 7e République, qui n'ont, du reste, aucun égard pour les dispositions de la constitution. Lesquelles dispositions précisent clairement les secteurs dans lesquels les recettes tirées des industries extractives doivent être prioritairement consacrées. Pour elles, seuls comptent les profits qu'elles peuvent tirer de l'opacité entretenue autour de l'exploitation des res-



UNE VUE DU MONUMENT

sources naturelles qui sont une propriété de tous les Nigériens sans exclusif et non une affaire des seules gouvernants. La construction du fameux monument de la Place de la concertation a donné lieu à l'octroi d'un marché. Et comme on le sait, qui dit octroi de marché public dans notre pays dit forcément rétrocession d'une commission. La grosseur de l'enveloppe de la commission dépend du coût du marché.

O. S

VALIDATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Aghirin'Man dénonce le dilatoire de Goviex

L'ONG Aghirin'Man de Almustapha Alhacen dit s'inquiéter sérieusement des manœuvres frauduleuses entreprises par la société Goviex pour réaliser son rapport d'étude d'impact environnemental du projet Madawela Ouest-Arlit, saisissant le préfet d'une correspondance en date du 12 mai, pour lui notifier les conditions dans lesquelles le promoteur du projet envisage d'organiser l'audience publique. L'activité était prévue le 14 mai 2015 au palais de justice de la localité. Au lieu de toucher directement les différents acteurs concernés, le promoteur a confié la ventilation des invitations au président du conseil municipal d'Arlit, ce qui est une entorse grave à la

procédure, selon Almustapha Alhacen, dont l'organisation a dû faire recours aux services d'un huissier pour constater le déroulement de l'audience.

"Cette procédure dilatoire a été utilisée par le promoteur du projet Gougaram, Dannat et cette fois-ci à Arlit", a-t-il constaté, surpris que des membres assermentés du BEEEI cautionnent une procédure qui viole la loi. "Le décret N°2006-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et examen des impacts sur l'environnement détermine la procédure, le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement et le

Suite page 6

FILM DOCUMENTAIRE

Ali Idrissa, Grand Citoyen Ouest Africain

Dans le cadre de sa stratégie de campagne sur la Citoyenneté Active en Afrique de l'Ouest, Oxfam a initié la production de quatre courts documentaires biographiques mettant en valeur quatre Grands Citoyens de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Niger, Nigeria et Sénégal,) qui ont apporté et continuent d'apporter une contribution significative en faveur de leurs sociétés, de l'Afrique de l'Ouest et du monde entier, dans les domaines civique, social, culturel, humanitaire, du développement, de la transparence budgétaire et des droits de l'homme. Les Grands Citoyens choisis sont :

- * Alidou Sawadogo du Burkina Faso ;
- * Ali Idrissa du Niger ;
- * Josephine Odumakin du Nigeria;
- * Captain Mbaye Diagne du Sénégal. L'objectif de ces documentaires biographiques c'est de ra-



ALI IDRISSE, COORDONNATEUR DU ROTAB

conter l'histoire de ces citoyens sélectionnés afin d'informer et d'éduquer les citoyens Ouest Africains en partant de leur exemple, pour contribuer à construire un esprit de citoyenneté responsable qui favorise le développement et la promotion des droits de l'homme en l'Afrique de l'Ouest.

Au Niger le choix d'Oxfam a porté sur Ali Idrissa parce qu'il est un fer-

vent défenseur des droits humains. En tant que Coordonnateur et cofondateurs du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB), Ali Idrissa est à la base de la lutte pour la transparence dans les industries extractives.

Ce qui a engendré un éveil progressif de la conscience populaire sur la gestion des ressources naturelles du pays.

La production du film sur Ali Idrissa a été confiée à IMPACT COM&MEDIA, qui a présenté la meilleure offre technique et financière, à l'issue d'un appel d'offre ouvert. IMPACT COM&MEDIA a la particularité d'être une jeune entreprise innovante et militante dont le fondateur est un fin connaisseur de la lutte menée par le Rotab et du soutien apporté par Oxfam dans ce noble combat.

Oxfam

VALIDATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Aghirin'Man dénonce le dilatoire de Goviex

Suite de la page 5

mécanisme de publicité", a fait remarqué Alhacen, qui s'inquiète qu'au "stade actuel de la procédure, la population et les acteurs concernés au sens du même décret, n'ont aucune information sur l'étude d'impact et leur avis n'est pas pris en compte".

Selon lui, la commune urbaine d'Arlit, contrairement au rôle d'acteur que lui confère la loi, s'est substituée au promoteur du projet pour lui faciliter le passage en force. "Nous nous interrogeons sur les mobiles de cette contribution de la mairie d'Arlit, de Gougaram et Dannat à violer de la loi N° 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, notamment le chapitre II sur les

principes fondamentaux (article 4, 5, 9, 10,11) ", a-t-il interrogé, constatant l'application de la même démarche à Arlit, à l'occasion du sulfureux projet " SARHO".

D'après lui, à l'heure actuelle, le document du REI ne peut être consulté nulle part, aucune information n'a été publiée sur sa disponibilité quelque part sur le territoire du département. Les populations vont donc affluer dans la salle d'audience publique le 14 mai 2015, facilitant ainsi le passage du projet à son promoteur. "Pour notre part, nous vous informons de l'organisation d'une manifestation le 14 mai 2015 devant le palais de justice et dans la salle, en guise de protestation contre ce passage en force du promoteur Goviex", a menacé l'acteur de la

société civile d'Arlit.

"En tout état de cause, les associations reconnues d'utilité publique œuvrant dans le domaine de l'environnement se porteront partie civile devant les juridictions répressives pour ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions causant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs que nous avons pour objet de défendre", a-t-il averti. Au moment où nous mettons sous presse, nous ne savons si le promoteur a pu organiser l'audience publique dans ces conditions illégales décriées par le président de l'ONG Aghirin'Man ou s'il s'est ravisé pour faire les choses dans les normes.

I.S

EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Bras de fer entre le maire de Walaléwa et la Soraz



L'USINE DE RAFFINAGE DE LA SORAZ

Un litige oppose la société de raffinage de Zinder (Soraz) aux autorités communales de Walaléwa où est implantée ladite société. Explications : depuis le démarrage des activités de la Soraz, le maire de Walaléwa a demandé à être mis dans ses droits.

Selon le code des collectivités, la mairie de la localité doit normalement percevoir des taxes sur chaque camion qui traverse le territoire de sa commune.

Maman Manou, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a essayé au début de régler l'affaire à l'amiable, avec les responsables de la SORAZ, mais sa démarche n'a pas prospéré. Il a même proposé que ses agents accèdent à la société afin de faciliter l'opération de recouvrement, mais a essuyé un refus catégorique.

La SORAZ détient seulement 600m² de superficie qu'elle a achetée auprès de la commune, rappelle-t-on. Comment dans ces conditions peut-elle vouloir s'arroger la gestion de tout le territoire communal en matière d'impôts et de taxes, s'est demandé le maire ? Devant cette aberration, le maire décide alors de mettre en place une barrière entre la société et la grande route nationale, afin que

chaque camion qui sort de la Soraz paie au passage la taxe. Cette initiative aussi n'a pas trouvé l'assentiment des responsables de la société. Face à cette situation, le maire Maman Manou

passé à la vitesse supérieure. Il compte poursuivre la Soraz justice pour que sa jeune commune puisse être restaurée dans ses droits. Parce que, selon lui, depuis sa création, sa commune n'a bénéficié que d'une seule salle de classe construite par la SORAZ, qui ne se soucie guère d'aider l'entité. "Il ya deux ans de cela, la commune a soumis à la société une demande pour sa dotation d'une ambulance. Laquelle société n'a même pas jugé nécessaire de nous répondre. Fatigué des allers et retours, j'ai décidé de ne plus remettre pied à la SORAZ" a déclaré Maman Manou écœuré. Ce bras de fer est une preuve supplémentaire que la SORAZ se place au dessus de nos autorités, car le maire de la commune a déclaré entreprendre toutes ces démarches après consultation de ses supérieurs hiérarchiques.

Omar

L'état de la route Zinder-Soraz suscite la colère des transporteurs

Récemment, les chauffeurs des camions citernes transportant le carburant de la SORAZ ont manifesté vigoureusement leur colère face aux difficultés qu'ils rencontrent sur le tronçon Zinder-Soraz. En effet, cette route, la seule et l'inévitable, pour se rendre à la raffinerie se trouve dans un état de dégradation assez avancée.

Les chauffeurs ont formulé plusieurs requêtes de réfection, mais celles-ci sont toutes restées sans réponse. L'état de dégradation est tel que personne ne pouvait penser que l'exploitation de la Soraz allait démarrer avant que cette route ne soit revêtue.

Au demeurant, dans les prévisions, cette route devrait être reconstruite en même temps que les infrastructures de la société de raffinage. Aujourd'hui, selon le syndicat des transporteurs, il leurs

faut au minimum 5 heures de temps pour parcourir les 50 km qui constituent un véritable calvaire. Ce qui est encore plus grave, c'est qu'aucun camion ne peut aller charger et revenir sans qu'il n'y ait des casses à réparer. Cela cause beaucoup de difficultés et constitue également un grand danger public lorsque des citernes chargées de liquide inflammable doivent subir la soudure en plein centre ville. En plus, la route crée des problèmes entre les chauffeurs et les propriétaires de camions qui les accusent de négligence. Officiellement, la société nigérienne ayant le marché de construction de la route est à Zinder depuis un mois, mais elle éprouve des difficultés rien que pour s'installer. Pendant ce temps, les camionneurs doivent continuer à prendre leur mal en patience.

Omar

EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIÈRES À AGADEZ

Les inquiétudes de la société civile d'Arlit

La coordination de la société civile d'Arlit a adressé une correspondance en date du 7 janvier 2015 au Premier ministre Brigi Rafini, pour exprimer ses inquiétudes par rapport à l'exploitation minière dans la région.

Selon la coordination de la société civile, "depuis quelques mois, la situation de l'exploitation minière dans la région se caractérise par des inquiétudes notamment sur les modalités de la fermeture de la mine d'Imouraren et l'exploitation artisanale des sites d'or dans le Jado et dans l'Aïr ainsi que la construction de l'hôpital de référence d'Arlit".

Concernant la fermeture de la mine d'Imouraren, elle dit constater que depuis la fin des négociations et la signature de l'accord stratégique, les travailleurs et la population attendent la mise en œuvre des conditions de fermeture de ce site industriel. Pour l'instant le constat est qu'aucune explication n'a été donnée ni aux travailleurs, ni à la population, les opérations de fermeture se déroulent comme si cela n'a aucune conséquence.

En outre, les sous traitants se retrouvent actuellement avec des travailleurs qui leur réclament des mesures d'accompagnement et les procès en justice ne se comptent plus. Ce qui ravivent encore les tensions. Les ministères en charge du dossier n'ont même pas fait une visite du terrain pour voir dans quelle condition se déroule la mise en œuvre des accords et quel est leur impact sur la population. Par rapport à l'exploitation artisanale de l'or dans le Jado et l'Aïr, c'est l'insécurité qui constitue la principale préoccupation des populations. "En effet, il ne se passe pas un seul jour où les orpailleurs ne sont pas victimes de braquage sur la route reliant les

villes d'Arlit et d'Agadez à ces sites. A cette occasion les honnêtes citoyens sont battus, blessés et même tués et dépouillés des maigres cueillettes de plusieurs mois de dur travail ", a alerté la coordination. Le territoire national est envahi anarchiquement par des étrangers illégaux, de moralité douteuse, qui s'approprient même des parcelles de terrain qu'ils vendent ou interdisent aux Nigériens.

"Cette situation est intolérable et inacceptable, des mesures doivent être prises pour sécuriser les Nigériens et tous les étrangers illégaux doivent quitter le territoire national de gré ou de force dans le plus bref délai. "Il est important de saluer à ce niveau les forces de défense et de sécurité qui sont sur le terrain malgré son hostilité et sa grandeur, nous les encourageons et sollicitons que leur nombre s'accroît ainsi que les

moyens", a sollicité la coordination dans sa déclaration. A propos de l'hôpital de référence d'Arlit, les organisations de la société civile disent constater l'achèvement des travaux de construction depuis le 31 décembre 2013.

"Mais à ce jour son exploitation n'est pas encore effective et plus grave les bâtiments sont fissurés et laissent croire que tout le projet a échoué. Du coup des milliards de francs sont jetés à la fenêtre. En tout cas l'entrepreneur qui a effectué les travaux a tranquillement disparu ", déplore la coordination de la société civile d'Arlit, qui regrette par ailleurs que le ministère chargé des mines s'intéresse très peu à cette situation dont il a la responsabilité. Devant cette situation, elle a demandé au gouvernement de prendre des mesures pour éviter un aggravement de la situation.

O. Barmou



DES ORPAILLEURS EN PLEINE RECHERCHE SUR LE SITE DE DJADO

PARTENARIAT ETAT DU NIGER/AREVA

Un an après l'annonce de leur signature prochaine, où sont les contrats d'Areva ?

Il y a un an, le 26 mai 2014, l'Etat du Niger et Areva signaient un accord renouvelant le partenariat stratégique pour l'exploitation des mines d'uranium. Cet accord cadre très général avait fini par être signé sous la pression de la société civile [1] et avait reconnu que l'entreprise française se conformerait à la loi minière de 2006 introduisant une redevance minière progressive.

La signature des conventions minières détaillées des deux mines filiales du groupe (Somaïr et Cominak) devait intervenir " au plus tard le 30 juin 2014 ". Le gouvernement nigérien a communiqué sur la signature de ces conventions en octobre dernier sans les publier pour autant au Journal officiel comme l'exige pourtant la Constitution. Oxfam et le ROTAB (Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire) s'interrogent sur ces contrats fantômes et l'absence de transparence des parties.

" Un an après la signature de l'accord de partenariat stratégique, nous ne savons toujours pas exactement à quoi les parties se sont engagées au Niger afin de garantir de meilleures retombées des revenus de l'uranium pour les Nigériens. Nous n'avons pas eu accès aux conventions détaillées et nous pouvons même nous demander à ce stade si elles existent vraiment ou si l'annonce de leur signature n'a pas été faite symboliquement pour répondre aux attentes la société civile. Les travailleurs nigériens qu'Areva a licenciés récemment ne peuvent pas payer les pots cassés de ces négociations " alerte Ali Idrissa, coordinateur du ROTAB. Sans ces conventions minières détaillées, il



LE SITE URANIFÈRE D'IMOURAREN GELÉ

est en effet impossible de se prononcer sur les avancées réelles en matière juridique, fiscale ou économique.

La France, actionnaire à plus de 86 % du géant français du nucléaire, doit s'assurer qu'Areva n'exerce aucune pression sur le gouvernement nigérien pour obtenir des dérogations à la loi qui réduiraient les retombées financières pour le Niger. Le gouvernement français doit exiger un comportement exemplaire et transparent de son entreprise.

" Le groupe Areva a profité pendant des décennies de conditions très avantageuses pour l'exploitation de l'uranium au Niger, une ressource stratégique dont la

France ne peut pas se passer. La baisse récente des prix de l'uranium et les difficultés que rencontre Areva [2] au niveau mondial ne doivent pas être des prétextes pour maintenir un partenariat déséquilibré avec le Niger " précise Martin Willaume d'Oxfam France.

La TVA qu'Areva refuse de payer au Niger se chiffre " seulement " entre 10 et 15 millions d'euros par an, un montant minime pour l'entreprise mais un revenu budgétaire supplémentaire qui représente près de 6 % du budget de l'éducation nationale au Niger et permettrait de scolariser 200 000 enfants.

Source : Communiqué de presse Oxfam France, ROTAB

Notes :

[1] Oxfam et le ROTAB avaient rédigé un rapport en novembre 2013 : " Niger : à qui profite l'uranium ? - L'enjeu de la renégociation des contrats miniers d'Areva "

[2] La tenue récente de l'assemblée générale d'Areva le 21 mai dernier a confirmé que le groupe accusait un déficit de 5 milliards d'euros en 2014.

VOYAGE D'ÉTUDES

Des acteurs nigériens à la découverte du mode de gestion du pétrole tchadien

Du 17 au 23 mars 2014, une forte équipe de la société civile nigérienne composée de membres du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) et du Groupe de Réflexion sur les Industries Extractives au Niger (GREN), en partenariat avec Swissaid Niger, ainsi que de deux (2) députés membres du Réseau des Parlementaires pour la Transparence sur la Gestion des Industries Extractives (appuyés par le NDI) se sont rendus à N'Djamena (Tchad) pour un voyage d'études. L'objet de la visite était d'échanger avec la société civile, les parlementaires et les autorités en charge de la gestion de la manne pétrolière tchadienne.

Pays sahélo-sahélien, le Tchad figure parmi les pays les plus pauvres au monde. Il a fait son entrée, depuis 1998, dans le cercle très fermé des pays producteurs du pétrole. C'est un pays qui a connu plusieurs réformes et qui a légiféré sur certains aspects de la gestion du pétrole, pour mieux en bénéficier. Plusieurs institutions sont créées dans ce sens. Et plusieurs fonds également. Comme le fonds pour les générations futures, qui a été un échec ; le fonds de stabilisation et le fonds de stérilisation. Il s'agit à travers ces différentes initiatives de créer les conditions de stabilisation de l'économie du pays. Malheureusement, comment le dit un adage, c'est un verre à moitié plein et à moitié vide. A première vue, l'on a l'impression que le Tchad est un pays en pleine croissance. Mais dans la réalité, la masse est plus pauvre aujourd'hui qu'hier. L'avènement du pétrole n'a fait qu'empirer les choses pour les plus pauvres. Le pétrole a surtout contribué à créer un déséquilibre social. Le pétrole représente 80% du budget national. Pour atténuer les impacts négatifs de l'exploitation, 5% des revenus pétroliers sont rétrocédés aux communes des régions concernées par l'exploitation. Au début de l'exploitation, une seule région était concernée, mais aujourd'hui trois (3) en sont touchées.

La décentralisation n'étant pas très avancée dans ce pays, un comité de gestion des 5% a été mis en place pour gérer au profit des communes les 5% rétrocédés. La non-implication de la population bénéficiaire fait qu'actuellement, on trouve des investissements réalisés à grands frais qui ne répondent pas à l'attente populaire et au développement. Pour une meilleure gestion des revenus, un collège de contrôle composé de parlementaires, d'acteurs de la société civile et de cadres des différents ministères intervenant dans la chaîne de valeur de la gestion

de la manne issue du pétrole a été créé. Une initiative salubre, même si là encore des limites sont constatées. Un fond alimenté par 10% des revenus pétroliers a été créé pour les générations futures, mais ce fonds n'a pas tenu, car l'argent mis de côté a été détourné par les autorités tchadiennes pour, justifient-elles, renforcer la sécurité du pays. Certaines opinions proches des autorités pensent qu'au regard du contexte d'insécurité actuel, l'histoire a donné raison au président tchadien. Toutefois, malgré les échecs, le Tchad a pu arracher des acquis à saluer et encourager. Le Tchad a pu notamment obtenir

un pourcentage du brut qu'il met, lui-même, sur le marché international et un pourcentage de pétrole raffiné dont une partie est destinée à la société tchadienne de l'électricité et une autre à l'armée. Pour mieux comprendre et avoir toutes les informations utiles, le pays a acheté des actions de Chevron, à hauteur de 25%.

Le Tchad est aujourd'hui un pays tourné vers l'éducation et la formation de ses cadres pour avoir les compétences requises. Le secteur de la santé a aussi connu une évolution positive. Espérons que dans les années à venir, les Tchadiens profiteront mieux des retombées du pétrole, qui est une ressource épuisable dans le temps et dans l'espace, en investissant plus dans les secteurs susceptibles de booster l'économie nationale. Le Niger, petit producteur de pétrole, peut s'inspirer de l'expérience tchadienne pour mieux gérer aussi sa manne.

Naomi Binta Stansly



LA DÉLÉGATION RECEVANT DES EXPLICATIONS À LA SOCIÉTÉ TCHADIENNE DE RAFFINAGE

TCHAD : QUAND LA RUÉE VERS L'OR PROVOQUE DES TENSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

Un affrontement entre orpailleurs de retour du Niger a provoqué de fortes tensions entre Zagawas et Toubous dans le Tibesti, à l'extrême nord du Tchad. Retour sur cette ruée vers l'or.

Pick-up 4x4, téléphones satellitaires, armes automatiques... Les images de l'arrestation de plus de cinq cents orpailleurs clandestins à la frontière entre le Tchad et le Niger, le 11 août, font

penser à celles de terroristes. Seule différence : les nombreux des détecteurs de métaux. Mercredi en fin de matinée, après qu'ils ont été présentés au chef de l'État, Idriss Déby par la gendarmerie qui a procédé à leurs auditions, les Tchadiens interpellés - ils sont plus de 300 - ont été mis aux arrêts et conduits à la prison de Koro-



EXPORTATION DU BRUT

Où en sommes-nous dans le projet ?

Trois ans après son entrée de plain-pied dans le cercle des pays producteurs de pétrole, le Niger envisage de passer à la vitesse supérieure à travers l'exportation de son brut.

Fin juin 2013, N'Djamena et Niamey ont signé un accord sur le raccordement de leurs pipelines pour l'exportation du pétrole nigérien. Un autre accord fixant les conditions de transit sur le territoire camerounais des hydrocarbures en provenance du Niger et leur évacuation jusqu'à la côte atlantique a été signé par les ministres du Pétrole du Niger et du Cameroun le 30 septembre 2013 à Yaoundé. C'est sur la base d'une étude de faisabilité présentée par le consortium chinois, la China National Petroleum Corporation (CNPC) proposant le trajet passant par le Tchad et le Cameroun d'une part, ou, d'autre part, celui devant traverser les territoires nigérien béninois jusqu'au port de Cotonou, que le gouvernement nigérien a opté pour le premier iti-

néraire jugé plus avantageux, notamment en termes de coût et de respect du délai de démarrage.

Par ailleurs, Niamey a décidé que la gestion de cette importante infrastructure sera confiée à une société créée à cet effet et dont le capital sera réparti entre les Etats du Niger, du Tchad, du Cameroun, de la République populaire de Chine et des privés ressortissants des quatre Etats. Pour évacuer les 60.000 barils, tonnage de production initialement prévue, le Niger devra construire un pipeline de 600 km pour faire la jonction avec le pipeline long de 1.500 km déjà opérationnel en territoires tchadien et camerounais. A la faveur d'une coopération "gagnant-gagnant" avec la République populaire de Chine, le pays

dispose d'une industrie pétrolière complète produisant des hydrocarbures de haute qualité grâce au consortium chinois la China National Petroleum Corporation (CNPC), qui assure depuis novembre 2011 l'exploitation du bloc pétrolier d'Agadem, dans l'extrême-est du pays.

Le brut, transporté sur 462 km vers le sud, est traité à la Raffinerie de Zinder (SORAZ), une société à capitaux sino-nigériens. La production actuelle est de 20.000 barils par jour, pour un besoin national estimé à 7.000. Les 13.000 autres barils étant déjà exportés. Le contrat signé entre CNPC et l'État du Niger en juin 2008 pour 3,2 milliards d'euros comprend l'exploration et le développement d'Agadem, la construction à Zinder d'une raffinerie détenue à 40 % par l'État et à 60 % par CNPC, ainsi que la réalisation d'un pipeline pour relier les deux sites. Les hydrocarbures (production, raffinage, distribution) sont appelés à devenir le premier secteur économique du pays.

En novembre 2013, le gouvernement nigérien a pris un décret d'attribution, au profit de la CNPC, concernant 59 gisements nouveaux sur le même bloc. Le pays attend de ces nouveaux gisements environ 1 milliard de barils, contre 300 millions à 400 millions de barils actuellement. "Je fonde l'espoir que, dans quelques années, la production pétrolière de notre pays atteindra 80.000 barils par jour et au-delà, plus tard, ce qui permettra à notre pays de disposer de recettes financières en rapport avec ses ambitions. En particulier, cet accroissement de ressources permettra de faciliter l'accès universel des populations nigériennes aux services sociaux de base", a laissé entendre le président Issoufou Mahamadou dans un message à la nation à l'occasion du 54ème anniversaire de l'indépendance du Niger.

Toro, en plein désert à plus de 400 km au nord de N'Djaména. Les chefs d'accusations qui les visent sont graves : détentions illégales d'armes, utilisations d'engins interdits, pratique clandestine d'orpaillage. "Les 179 Soudanais eux seront reconduits chez eux pour y répondre de leurs actes, indique la présidence.

Deux jours avant, des orpailleurs majoritairement Zagawa (l'ethnie du président), renvoyés du Niger où ils travaillaient illégalement, en route vers le Tchad, ont été attaqués par un groupe armé. Un hold-up qui n'a pas réussi et s'est suivi d'une expédition punitive meurtrière chez les autochtones toubous qui occupent un vaste territoire qui s'étend de l'extrême nord tchadien au nord Niger. On a dénombré plusieurs dizaines de morts dans les deux camps.

Anciens militaires désœuvrés

Tension entre les deux groupes que les autorités ont vite cherché à désamorcer pour préserver le calme relatif dans cette partie du Sahara. Le chef de l'État et plusieurs ministres sont sur place depuis mercredi, multipliant les rencontres avec les notables locaux pour résoudre le différend. Mercredi après-

midi, le ministre de l'intérieur, Abdérahim Brémé Hamid, s'est rendu en hélicoptère de Faya à Bardaï pour discuter avec certains responsables de la communauté toubous. Il y a plus d'un an, la rumeur a circulé selon laquelle on trouvait de l'or à fleur de sol au Tibesti.

Cette ruée vers l'or est le fait d'anciens militaires désœuvrés pour la plupart. Elle a commencé il y a plus d'une année, quand la rumeur a circulé selon laquelle on trouvait de l'or à fleur de sol dans les montagnes du Tibesti. C'est par dizaines que des personnes ont accourus provoquant une situation d'insécurité qui a emmené le gouvernement à faire respecter manu militari l'interdiction de cette activité.

C'est toujours par le bouche à oreille que les orpailleurs ont appris qu'il était possible de poursuivre leur activité plus à l'Ouest.

C'est ainsi que les détecteurs de métaux, les couchages, les armes et vivres ont été embarqués en direction du Niger où l'orpaillage a continué jusqu'à son interdiction récente par les autorités nigériennes.

(Source : Jeune Afrique)

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE ET SANITAIRES AUTOUR DES SITES MINIERES D'AREVA

Le cri détresse de l'ONG Aghirin'Man

Comme vous le savez depuis 2003, l'ONG Aghirin'man a tiré la sonnette d'alarme sur la situation sanitaire et épidémiologique autour des sites miniers du groupe AREVA au Niger. En 2003, 2005 et 2009 des missions de contrôle de la CRIIRAD, SHERPA et Greenpeace à l'invitation de l'ONG et du ROTAB ont confirmé cette alerte à travers des rapports publiés à l'issue des missions.

En réponse à ces rapports, AREVA proposa la création d'un observatoire de santé (observatoire de santé de la région d'Agadez) à l'issue des négociations directes avec Sherpa et Médecins du monde et indirectement avec l'ONG Aghirin'man. Cinq ans aujourd'hui après la signature des accords le résultat est le suivant :

- L'association SHERPA a dénoncé les accords et a quitté l'observatoire de santé de la région d'Agadez.

- Médecin du monde a dénoncé les accords et a quitté l'observatoire de santé de la région d'Agadez.

- L'ONG Aghirin'man a dénoncé les accords et a suspendu sa participation à l'observatoire de santé de la région d'Agadez.

- La coordination de la société civile d'Arilit a dénoncé les accords et a suspendu sa participation à l'observatoire de santé de la région d'Agadez.

- En juin 2009, la CRIIRAD avait dès la signature des accords, dénoncé cette supercherie d'AREVA et mis en garde sur cette démarche, l'histoire lui a donné raison.

- Les travailleurs et anciens travailleurs sont entrain de mourir des maladies toujours " inconnues

" malgré les visites médicales organisées par un hôpital de médecine de travail concocté par AREVA et par cet observatoire de santé d'AREVA au Niger (OSRA)organisé sur mesure.

- Les travailleurs en service et leurs familles sont sous les tutelles de trois hôpitaux d'AREVA (SOMAIR, COMINAK et hôpital médecine du travail d'AREVA), qui décident des conditions de traitement selon la volonté d'AREVA.

- Pour mieux tricher les filiales d'AREVA au Niger utilisent des travailleurs sous traitants sans contrat de travail ce qui permet leur disparition dans les suivis médicaux à venir.

- Les filiales d'AREVA au Niger ont pris l'initiative depuis la fin des négociations avec le gouvernement sur les contrats d'exploitation, de se débarrasser de tous travailleurs sous traitants et contractuels inaptes professionnel, tout en sachant que cette inaptitude est déclarée par le seul hôpital médecine de travail d'AREVA à Arlit.

Dans un tel contexte, quel espoir de voir se réaliser :

- une étude épidémiologique transparente et crédible,

- une indemnisation des familles qui ont perdu leur chef suite à des maladies liées à l'exploitation de l'uranium au Niger, une prise en charge médicale pour ceux qui sont encore vivants.

- Une étude sur la gestion des 45 millions de tonnes de résidus radioactifs entreposés à l'air libre et légués aux générations futures du Niger .

Assurément cet espoir ne viendra

pas des hôpitaux qu'AREVA considère comme les meilleurs du monde alors qu'ils sont incapables d'émettre le moindre diagnostic en toute transparence, un observatoire de santé de la région d'Agadez qui s'est transformé en un club d'observation et d'acceptation des brimades et de cachotteries du groupe AREVA .

C'est pourquoi nous invitons les organisations de la société civile qui n'ont pas suspendu leur participation à l'observatoire de santé (OSRA) à le faire afin qu'AREVA assume seule la responsabilité sociale et environnementale du désastre qu'elle a causé au Niger pendant ce demi- siècle d'exploitation de l'uranium.

Rappelons qu'AREVA dans plusieurs procès justifie sa position par le fait que la faute incombe à ses filiales qui sont de droit nigérien alors même que ces filiales n'ont aucune autorité sur les moyens financiers (cas du procès Serge Venel).

Demande aux organisations de la société civile ayant droit d'ester en justice d'envisager cette éventualité car devant le bilan catastrophique de sa présence au Niger, AREVA utilisera tous les moyens pour apprivoiser les uns et les autres.

Demande au Président (qui est un nigérien) de l'OSRA (observatoire de santé de la région d'Agadez " d'AREVA " de démissionner de ce poste pour faire honneur à la famille médicale du Niger et de compatir à la douleur des femmes et des enfants qui ont perdu les leurs.

Le Président

Almoustapha Alhacen

DÉRIVES DICTATORIALES DES AUTORITÉS DE LA 7^e RÉPUBLIQUE

La société civile appelle à une mobilisation générale

La mobilisation sur les plans national et international suscitée par l'arrestation de Moussa Tchangari accusé de "collaboration avec Boko Haram " et Nouhou Arzika accusé "d'atteinte à la défense nationale" n'est pas sur le point de s'arrêter en dépit de la libération des deux prévenus. Les 38 organisations de la société civile, qui ont rendu publique, mardi 26 mai, une déclaration ont appelé les Nigériens à une mobilisation générale contre l'instauration de la pensée unique et la confiscation des libertés par le régime en place. Elle a projeté une marche suivie de meeting de protestation le 2 juin prochain.

«Les organisations de la société civile signataires de la présente déclaration :

Considérant l'arrestation quasi simultanée de deux acteurs de la société civile en l'occurrence MM Moussa Tchangari Secrétaire général de l'Association Alternative Espace Citoyen (AEC) et Nouhou Arzika Président du Mouvement Pour une Citoyenneté Responsable (MPCR), le premier étant accusé par le Gouvernement de complicité avec la secte terroriste Boko Haram, le second d'atteinte à la défense nationale ;

Considérant que l'un et l'autre ne sont privés de leur liberté que pour avoir dénoncé par voie de presse diverses carences dans la gestion par le Gouvernement, de la situation à Diffa, tant au regard des moyens mis à la disposition de nos FDS que dans la gestion des déplacés des îles du Lac Tchad.

Considérant que les carences relevées sont incompréhensibles au regard des moyens financiers importants affectés à la gestion de l'insécurité, au besoin par l'adoption de plusieurs collectifs budgétaires ;

Considérant que c'est devant cette incompréhension que beaucoup de citoyens nigériens s'interrogent sur la véritable destination des fonds dégagés pour sécuriser notre pays ;

* Qu'au regard des dépenses os-

tentatoires faites par certains ministres du régime en lien avec la gestion de ces fonds, à l'occasion de leur quête de l'électorat, on ne peut qu'interpeller les pouvoirs publics pour faire la lumière sur la destination des moyens financiers affectés au gouvernement ;

* Considérant qu'en interpellant les pouvoirs publics sur les carences relevées dans la gestion de l'insécurité à Diffa, les deux acteurs de la société civile écroués par le régime en place, n'étaient que dans l'exercice de leur action citoyenne reconnue par la constitution de la septième République;

Considérant la confiscation par les forces de police de la camera du groupe Radio télévision Bonferey

Les organisations signataires de la présente déclaration :

1. Exigent la libération immédiate de Moussa Tchiangari et Nouhou Arzika ;

2. Interpelle la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) pour qu'elle joue pleinement le rôle qui est le sien en matière de protection des droits libertés des citoyens ;

3. Interpelle l'Assemblée nationale sur la fonction qui est la sienne de contrôler l'action du gouvernement par la mise en œuvre des moyens constitutionnels mis à sa disposition, tant sur la carence

dans la gestion de la situation liée à l'insécurité que de l'emploi fait des autorisations budgétaires accordées au gouvernement pour faire face à cette insécurité.

Devant les menaces de tous ordres sur mes médias privés dans l'exercice de leur devoir d'information, et les difficultés d'accès aux médias publics, interpelle le CSC sur les obligations qui sont les siennes, entre autres la promotion de la liberté de presse et la protection des journalistes en lieu et place de la promotion de la censure qui se dessine à travers certaines de ses interventions ;

4. Réitère son soutien ferme aux Forces de défense et de sécurité, et exige que des moyens à la hauteur de la particularité de l'ennemi Boko haram, et des exigences de leur mission, soient mis à leur disposition,

5. Demande à tous les oulémas de prier Dieu pour qu'il descende sur notre pays un climat de paix et sur ses dirigeants un esprit de bonté et d'amour du prochain.

6. Lance un appel à l'endroit de toutes les forces vives pour une mobilisation générale tendant à contre carrer les dérives autoritaires du régime actuel et une participation à la marche suivie de meeting qui aura lieu le samedi 6 juin 2015 pour dire non aux coupures intempestives d'électricité, au monopole accordé à l'entreprise Boloré, dont la conséquence à court terme sera la hausse significative du prix des denrées , au refus de réduction du prix de l'essence à la pompe, à la mauvaise gestion de la méningite et à l'augmentation du nombre de députés à l'Assemblée nationale.»

Ont signé : 38 organisations de la société civile

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

94 entreprises et 41 gouvernements divulguent leurs initiatives sur les entreprises et droits de l'homme

Londres, 25 février 2015 - De nouvelles plateformes interactives, lancées aujourd'hui, expliquent comment les entreprises et les gouvernements gèrent leur impact commercial sur les droits de l'homme. De nombreuses initiatives constituent des exemples à suivre, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme a contacté plus de 100 gouvernements et 180 entreprises pour une enquête sur leurs politiques et initiatives dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme. Au total, 52 % des entreprises et 40 % des gouvernements ont répondu à l'enquête, indiquant clairement que l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme a canalisé les efforts dans ce sens. Un manque de compréhension et d'action concertée subsiste néanmoins entre les gouvernements et les entreprises.

Le directeur du Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme, Phil Bloomer, a déclaré : " Nos nouvelles plateformes permettront d'orienter les actions essentielles des gouvernements et des entreprises dans le domaine des droits de l'homme grâce à l'amélioration de la transparence et au partage des bonnes pratiques. Il s'agit du premier site internet gratuit où chacun peut comparer les démarches de 94 entreprises et 41 gouvernements dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme. "

Des entreprises du monde entier ont répondu à l'enquête, dont Coca-Cola, la CNOOC (China National Offshore Oil Corporation) et Telefónica. De nombreuses entreprises affirment que la trop grande complexité des chaînes d'approvisionnement et le manque de contrôle des autorités sont des obstacles à leur respect des

droits de l'homme. La plupart font état d'engagements politiques, de publication de rapports externes et d'engagements auprès des fournisseurs. Trente-quatre des plus grandes entreprises mondiales sur 50 ont publié une déclaration de principes sur les droits de l'homme, accessible au grand public.

Les entreprises du secteur de vente au détail et de confection ne se sont pas beaucoup impliquées. Seules 27% d'entre elles ont répondu à l'enquête, pour la plupart dans le secteur de la confection. Les entreprises extractives publiques ont quant à elles souvent refusé de s'exprimer. Ce sont les entreprises du secteur alimentaire et des boissons qui ont le plus répondu (73%).

Les Etats membres de l'Union européenne ont enregistré un fort taux de participation - 71 %. Des gouvernements tels que le Brésil, la Norvège, l'Allemagne et les Etats-Unis, déjà très actifs dans le domaine, ainsi que l'Angola, Bahreïn, Israël, le Japon et le Myanmar - qui commencent à peine à élaborer des politiques - ont également répondu à l'enquête, laissant présager des suites prometteuses.

Une certaine dynamique s'instaure parmi les gouvernements pour élaborer des Plans d'action nationaux. Quatre pays seulement ont à ce jour lancé ce type de programme (Danemark, Finlande, Pays-Bas et Royaume-Uni), mais plus d'une douzaine ont affirmé élaborer un Plan d'action national ou en avoir l'intention.

Parmi les dispositions déjà prises, des mesures législatives sont le plus souvent citées. Peu de gouvernements ont considéré la compétence extraterritoriale comme un moyen de protéger les droits de l'homme contre l'impact des activités commerciales. Les gouvernements interrogés ont le plus souvent évoqué un manque de sensibilisation et des problèmes de coordination entre ministères.

Plusieurs gouvernements à forte empreinte économique (Canada, Chine, Inde et Russie), ainsi que des entreprises canadiennes et russes, ont refusé de participer à ce processus, et les entreprises indiennes et chinoises ont affiché un taux de réponse faible (29 % et 26 %, respectivement). Cette tendance est assez décevante car la transparence est essentielle pour améliorer les initiatives des gouvernements et des entreprises.

Des entreprises et des gouvernements ont déclaré avoir pris des dispositions positives et concrètes - notamment des obligations de reporting sur diverses questions de droits de l'homme au Danemark, en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et ailleurs - et certaines entreprises ont affirmé faire des efforts en vue de réaliser des études de leur impact sur les droits de l'homme dans les pays où elles sont implantées et d'instaurer des processus clairs pour recevoir les plaintes.

Nécessité de coopérer

Si les entreprises ont indiqué rencontrer de réels problèmes de gouvernance, plusieurs gouvernements ont noté que l'opposition des groupements d'intérêt économique constituait un obstacle. Ce décalage montre, au mieux, que

les gouvernements et les entreprises ne coopèrent pas, et au pire, qu'ils fuient leurs responsabilités en rejetant la faute sur l'autre.

Aux côtés de chaque profil d'entreprise et de gouvernement, il y a des articles correspondants provenant de la société civile et des médias. La plateforme cherche à renforcer la responsabilité ainsi que la transparence. Elle présente des mesures concrètes à partager ; met en exergue les entreprises et gouvernements qui ne s'impliquent pas encore ; et fournit des informations utiles aux défenseurs des droits de l'homme pour obliger les entreprises à rendre des comptes.

Selon Annabel Short, directrice de programme et chef de projet de la Plateforme d'action des entreprises, " toute entreprise qui veut réussir à long terme à juguler les défis sociaux et environnementaux majeurs doit tenir compte sérieusement des droits de l'homme. Nous encourageons les entreprises du monde entier à prendre des mesures et à partager leurs efforts publiquement. "

Eniko Horvath, chef de projet de la Plateforme d'action gouvernementale, affirme que : " avec l'élaboration actuelle de plusieurs Plans d'action nationaux, les gouvernements doivent saisir l'occasion de partager leur expérience et de s'assurer que leur programme n'est pas seulement viable sur le papier, mais qu'il permettra d'offrir une protection et des solutions efficaces partout dans le monde. "

Dr Aliou DIOUF

Chercheur et Représentant pour l'Afrique Francophone au Business & Human Rights Resource Centre, Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme
Site: www.business-humanrights.org
E-mail: diouf@business-humanrights.org
Skype: dioufy47
Tél/Fax: + 221 33 835 98 74
Tél. portable: + 221 77 608 00 63
DAKAR-SENEGAL

PUBLICATION

ÉTUDE DE RÉFÉRENCE SUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME : CAS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU NIGER

Le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB) avec le soutien financier et technique de l'Institut danois des droits de l'Homme (IDDH) enrichit la documentation sur les industries extractives en rapport avec les droits humains, à travers la publication d'une étude intitulée : "Etude de référence sur les entreprises et les droits de l'Homme : cas des industries extractives au Niger".

Lorsqu'on parle d'industries extractives, on fait directement référence à des entreprises lourdes montées généralement par des compagnies multinationales dans les pays disposant de ressources minières, pétrolières ou agro-forestières, pourvoyeuses de grosses rentes.

On parle aussi inévitablement d'impacts négatifs sur l'environnement liés aux activités d'exploitation des ressources, d'impacts négatifs sur la vie des populations riveraines liés à la dégradation de l'environnement, aux produits et matériaux nocifs divers utilisés sur les sites et aux multiples formes de violations de leurs droits.

En notre connaissance, aucune étude donnant une vue d'ensemble sur ces différentes préoccupations n'est disponible en dépit de l'énorme potentiel en ressources naturelles (uranium, or, pétrole, métaux précieux etc.) dont dispose notre pays. Lesquelles ressources sont exploitées industriellement par des multinationales étrangères comme le groupe français AREVA, la China national petroleum company (CNPC), la ca-

nadienne Semafo et tant d'autres compagnies de moindre envergure qui sont au stade de la prospection-recherche. A côté, il y a aussi l'exploitation artisanale de l'or principalement qui s'effectue dans des conditions ne respectant aucune norme de sécurité et qui emploie surtout beaucoup d'enfants. L'étude s'est réalisée sur la base de missions d'échanges et de consultations menées auprès de 1006 personnes débitrices et détentrices de droits rencontrés au niveau des services déconcentrés et centraux de l'Etat, des industries extractives dans les villes et communes de Niamey, Agadez, Arlit, Tchirozérine, Ingall, Diffa, N'gourti, N'Guigmi, Tahoua et Malbaza.

"Les droits impactés sont notamment les droits à la santé, à l'éducation, à un environnement sain, à l'information, à l'emploi, à jouir des conditions de travail justes, à une rémunération égale pour un travail à valeur égale, à la sécurité et l'hygiène au travail, à un niveau de vie suffisant, au logement, le droit des enfants et adolescents d'être protégés contre l'exploitation économique, etc."

Face à ce chapelet de droits violés dans les industries extractives, les auteurs de l'étude ont tiré une série de conclusions et de recommandations à l'endroit de l'Etat, des compagnies minières et de la Commission nationale des droits de l'Homme. La question du respect des droits humains dans les industries extractives est enfin documentée à travers cette étude.

O.I

8ÈME RENCONTRE DE LA CAMPAGNE SUR LA JUSTICE FISCALE

Les succès et les échecs de la lutte des organisations passés au peigne fin

Du 10 au 12 mars 2014 s'est tenue à Dhaka (Bangladesh) la 8ème réunion stratégique du Craft. Organisée par le bureau d'Oxfam Novib à Dhaka et Supro, cette rencontre a regroupé plusieurs pays francophones et anglophones, à savoir : le Niger, le Mali, le Sénégal, la Tunisie, le Maroc, l'Uganda, le Zimbabwe, l'Afghanistan, le Bangladesh, le Nigéria, le Ghana, la Hollande et la Slovaquie. L'Egypte était absente. Il convient de noter que le Niger, le Maroc, la Tunisie et l'Afghanistan sont des pays candidats à la Campagne sur la Justice Fiscale, malgré l'existence d'un fonds pour le Niger. C'est Mme Ousmane Naomi Binta Stansly Vice-coordinatrice du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (Rotab-PCQVP) qui a représenté le Niger.

Le premier jour a été consacré à l'ouverture des travaux qui ont été marqués par des communications présentées par des spécialistes en justice fiscale. Le deuxième jour a été, lui, consacré aux présentations pays. La présentation du Niger a fait ressortir ceci : malgré que le Niger ne soit pas un pays membre de la Campagne sur la justice fiscale, le Rotab a toujours œuvré pour la promotion de la justice fiscale. Les succès du Rotab dans ce domaine sont entre autres : les articles sur la gestion des ressources naturelles et du sous-sol qui a été constitutionnalisés. Lequel Rotab a d'ailleurs joué un rôle important afin que la constitution prenne en charge la question des revenus miniers et pétroliers pour une redistribution équitable et juste. La loi sur la rétrocession de 15% de la fiscalité minière et pétrolière aux régions concernées par l'exploita-

tion pour compenser les effets négatifs de l'exploitation est aussi bataille gagnée par le Rotab. Il y a aussi la création et la mise en œuvre d'un réseau de parlementaires sur la transparence dans la gestion des industries extractives, la mise en place d'un comité de veille citoyen dans toutes les régions concernées par l'exploitation, la lutte pour que la Convention minière entre Areva et le Niger soit bénéfique au peuple Niger, qu'il faut mettre à l'actif de l'organisation. Tout comme d'ailleurs le suivi de la mise en œuvre des contrats miniers et pétroliers et les nombreuses formations à l'endroit des organisations de la société civile, des médias, des élus locaux et des populations riveraines des sites.

Les échanges pays ont permis aux participants d'appréhender les réussites et les échecs de chaque organisation. En général, les difficultés auxquelles font face les organisations qui militent pour un changement de comportement sont les mêmes. La volonté politique joue un rôle déterminant dans ce changement de comportement. Le constat général est que les actes ne suivent pas les discours. De nombreuses promesses faites par les politiciens lors des campagnes électorales ne sont pas tenues lorsqu'ils accèdent au pouvoir. L'évasion fiscale et les exonérations sont très importantes et constituent un manque à gagner énorme pour beaucoup de pays d'Afrique et d'Asie riches en matière première où en ressources humaines. Même si les lois ne sont pas parfaites, elles sont bonnes, mais leur application reste un véritable obstacle. Entre autres obstacles, il y a par exemple le manque de compétence pour faire face aux multinationales, qui sont

le plus souvent dotées en ressources humaines de qualité.

Le troisième jour a été consacré à la session de renforcement des capacités des participants. Plusieurs outils de recherche et de calcul de données quantitatives ont été discutés. Ce qui leur permettra de mieux calculer les indicateurs pays à partir de données collectées. La 8ème rencontre du CRAFT a été clôturée sur une note de satisfaction totale des participants qui ont émis le vœu d'un réseautage pour un meilleur partage des informations.

Naomi Binta STANSLY

AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :
BP : 10468 Niamey Niger
E-mail :
pcqvpniger@yahoo.fr

TRANSPARENCE

**Bulletin d'information
du ROTAB - PCQVP**

BP : 10468 Niamey-Niger

Cell : (00227) 96 47 10 57

E-mail : pcqvpniger@yahoo.fr

Site Web : www.rotabniger.org

Directeur de Publication

Ali Idrissa

Rédaction &

Administration

Ousseini Issa

Sani Aboubacar

Naomi Binta

Maman Wada

Tirage

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du Niger (NIN)